

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00197 Numéro SIREN : 482 265 451 Nom ou dénomination : RIVERY EXPLOITATION

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006598

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/006598**
n° de gestion : **2005B00197**
n° SIREN : **482 265 451 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 12/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

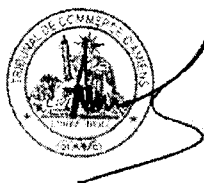
RIVERY EXPLOITATION - Société par actions simplifiée
avenue de la Défense Passive 80136 Rivery -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



377207

"RIVERY EXPLOITATION"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 37 000
Siège social : Avenue de la Défense Passive
80136 RIVERY

482 265 451 RCS AMIENS

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

12 OCT. 2018

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 Mars 2018, s'élevant à € 1 146 704,11 dont € 243 277 de CICE, à savoir :

- à la réserve facultative (CICE)	€ 243 277,00
- à distribuer aux associés à titre de dividendes	€ 203 500,00
- le solde à la réserve facultative	€ 699 927,11

En conséquence, chaque action donne droit à son titulaire à un dividende de € 55.

Nous vous rappelons que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018 :

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à € 50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à € 75.000 pour les couples soumis à imposition commune ;

*les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à € 3 700, soit 10% du capital,
- la réserve facultative est portée de € 8 412 671,53 à € 9 355 875,64.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués aux associés au cours des trois derniers exercices à savoir :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués aux associés au cours des trois derniers exercices à savoir :

- par l'Assemblée Générale du 16 septembre 2015, la somme de €151 700, soit un dividende de €41 par action ouvrant droit à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par l'Assemblée Générale du 28 Septembre 2016, la somme de €151 700 soit un dividende de €41 par action ouvrant droit à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par l'Assemblée Générale du 1^{er} Février 2018, la somme de €203 500 soit un dividende de €55 par action, soumise au prélèvement forfaitaire unique dit « flat tax » de 30 %.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1- COPIE CERTIFIEE CONFORME



12 OCT. 2018

AMIENS
80 - 02

« RIVERY EXPLOITATION »

Société par actions Simplifiée au capital de € 37 000
Siège Social : Avenue de la Défense Passive
80136 RIVERY

482 265 451 RCS AMIENS

RAPPORT DE GESTION DU COMITE DIRECTEUR

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts pour vous présenter notre rapport sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice qui a débuté le 1^{er} Avril 2017 et a pris fin le 31 Mars 2018, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, ainsi que les comptes consolidés.

Au présent rapport sont annexés :

- un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices,
- ainsi que le tableau relatif aux délais de paiement conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de Commerce.

La lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes vous donnera toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2018, le chiffre d'affaires net réalisé par notre société (hypermarché et Drive avec carburant) s'est élevé à € 57 474 317 contre € 55 303 931 lors de l'exercice précédent, soit une augmentation d'environ 3,92 %.

L'exercice 2017/2018 a été marqué par :

- l'ouverture du Drive de BOVES depuis le 1^{er} Mars 2017,
- la prise de contrôle de la Société « LA SPHERE » qui a pris pour nouvelle dénomination « AU JEAN BART », et qui exploite une brasserie dans la galerie marchande,
- et par les travaux de décoration effectués dans l'hypermarché.

Nous vous rappelons que la « SCI DE LA BORNE » a fait l'acquisition d'un bâtiment à BOVES (80440) qu'elle a aménagé en Drive, au moyen d'un emprunt de € 300 000 et d'emprunts contractés par la Société « SORIDIS » à hauteur de € 372 000. La « SCI DE LA BORNE » donne ce Drive en location à notre Société.

Se sont ajoutés au chiffre d'affaires :

- des subventions d'exploitation pour € 77 867,
- des reprises de provision et transferts de charges pour € 113 501,
- des autres produits pour € 356 101,
- des produits financiers pour € 261 183.



Quant aux charges, elles se sont réparties entre les principaux postes, de la manière suivante :

	Exercice 2016/2017	Exercice 2017/2018
* <u>Charges d'exploitation</u>		
- Achats de marchandises	44 442 705	46 586 598
- Variation de stock	(366 933)	73 325
- Matières premières	829 142	119 445
- Variation de stock	(3 571)	(4 189)
- Autres achats et charges externes	3 735 721	3 890 933
- Impôts, taxes assimilés	655 109	672 520
- Salaires et traitements	3 725 746	4 129 743
- Charges sociales	1 199 857	1 336 145
- Dotations aux amortissements	88 933	93 430
- Dotations aux provisions sur actif circulant	53 032	43 165
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-	88 618
- Autres charges	124 163	73 348
* <u>Charges financières</u>	60 508	35 460

Nous enregistrons au 31 Mars 2018, un résultat courant avant impôts de €.1 144 427, lequel après incidence de produits exceptionnels pour €.217 730 et de charges exceptionnelles pour €.142 190 et prélèvement de la participation des salariés aux résultats de l'entreprises pour €.81 911, d'un crédit d'impôt de (€.8 648), laisse apparaître un bénéfice de €.1 146 704,11 dont €.243 277 de CICE.

Notre société a également bénéficié d'un crédit d'impôt mécénat pour €.115 655 et d'un crédit d'impôt apprentissage pour €.1 867.

Nous affecterons le montant du CICE à l'embauche de personnel et à des actions de formations.

Nos produits exceptionnels correspondent notamment pour €.125 337 à la contrepartie de l'apport des parts détenues dans la Société « ISSYLEC SCAPNOR » au GALEC, et pour €.84 757 au versement du solde d'anciens comptes fournisseurs.

Nos charges exceptionnelles correspondent principalement pour €.117 888 à la valeur nette comptable des parts apportées, et pour €.14 479 à des pénalités et amendes.

Nous vous rappelons que notre Société a versé aux salariés :

- au titre de l'intéressement, la somme de €.132 939,
- au titre de la participation, la somme de €.81 911,
- au titre des gratifications, la somme de €.34 000.

II - SITUATION DE LA SOCIETE AU 31 MARS 2017 ET AU 31 MARS 2018

Nous vous présentons dans le tableau ci-après la situation active et passive de notre Société au 31 Mars 2017 et au 31 Mars 2018, à savoir:

	Exercice 2016/2017	Exercice 2017/2018
<u>ACTIF</u>		
<u>Actif Immobilisé</u>		
- Immobilisations incorporelles	12 913	16 023
- Immobilisations corporelles	353 550	317 119
- Immobilisations financières	13 042 628	12 940 702



Actif Circulant

- Stocks	3 819 184	3 750 554
- Créances	3 194 215	3 327 098
- Disponibilités	655 492	247 389

Compte de régularisation

- Charges constatées d'avance	171 428	183 153
-------------------------------	---------	---------

PASSIF

- Capitaux propres	8 656 872	9 600 076
- Provision pour risques	-	63 742
- Dettes	12 592 538	11 118 221
* emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 045 471	4 364 840
* emprunts et dettes financières divers	721 627	726 194
* avances et acomptes reçus	19 396	11 637
* dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 958 787	4 284 555
* dettes fiscales et sociales	1 698 729	1 585 483
* dettes sur immobilisations	19 216	19 206
* autres dettes	128 575	125 232

Compte de régularisation

- Produits constatés d'avance	738	1074
-------------------------------	-----	------

Le solde en capital des emprunts restant dû au 31 Mars 2018 par la Société « RIVERY EXPLOITATION » s'élève à € 4 364 171.

III - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'EVALUATION

Nous vous précisons que les comptes sociaux ont été établis selon les règles d'évaluation et le mode de présentation que pour l'exercice précédent.

IV - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017/2018

Nous vous proposons d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 Mars 2018, s'élevant à € 1 146 704,11, dont € 243 277 de CICE non distribuable, à savoir :

- à la réserve facultative (CICE)	€ 243 277,00
- à distribuer aux associés à titre de dividendes.....	€ 203 500,00
- le solde à la réserve facultative.....	€ 699 927,11

En conséquence, chaque action donne droit à son titulaire à un dividende de € 55.

Nous vous rappelons que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018:

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

* le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à € 50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à € 75.000 pour les couples soumis à imposition commune ;

* les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.



2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- la réserve légale restera fixée à € 3 700, soit 10% du capital,
- la réserve facultative sera portée de € 8 412 671,53 à € 9 355 875,64.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués aux associés au cours des trois derniers exercices à savoir :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués aux associés au cours des trois derniers exercices à savoir :

- par l'Assemblée Générale du 16 septembre 2015, la somme de € 151 700, soit un dividende de € 41 par action ouvrant droit à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par l'Assemblée Générale du 28 Septembre 2016, la somme de € 151 700, soit un dividende de € 41 par action ouvrant droit à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par l'Assemblée Générale du 1^{er} Février 2018, la somme de € 203 500, soit un dividende de € 55 par action, soumise au prélèvement forfaitaire unique dit « flat tax » de 30 %.

V - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de somme correspondant à des amortissements non déductibles fiscalement.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous précisons que notre société détient quatre filiales, au sens de l'article L.233-1 du Code de Commerce :

- 96 % du capital social la société BAPAUME DISTRIBUTION, qui a réalisé pour l'exercice clos le 31 Mars 2018, un chiffre d'affaires de € 16 000 106 une perte de (€ 63 756).

- 99,28 % du capital social de la "SOCIETE RIVERY DISTRIBUTION – SORIDIS", Société Anonyme au capital de € 300 000, ont le siège social est fixé à RIVERY (80136) Avenue de la Défense Passive et qui a réalisé pour l'exercice clos le 31 Mars 2018, un chiffre d'affaires de € 1 470 571 et une perte de (€ 63 756).

- 99,6 % du capital social de la "SCI DE LA BORNE", Société Civile au capital de € 7 622, dont le siège social est fixé à RIVERY (80136) Avenue de la Défense Passive, et qui a réalisé pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, un chiffre d'affaires de € 1 153 006 et un bénéfice de € 279 032.

- 90 % du capital Social de la « SCI MARTINE », Société Civile au capital de € 3 049, dont le siège social est fixé à RIVERY (80136) Avenue de la Défense Passive, et qui a réalisé pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, un chiffre d'affaires de € 12 078, et un bénéfice de € 6 813.

- 100 % du capital de la Société « SARL AU JEAN BART », Société à Responsabilité Limitée au capital de € 1 000, dont le siège social est fixé à RIVERY (80136) Avenue de la Défense Passive.



VII – PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucun salarié ou ancien salarié de la Société et des Sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce ne détenait d'actions de la Société dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise, d'un Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire, d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise ou résultant d'une privatisation ou de la participation aux résultats.

VIII - COMPTES CONSOLIDES

Compte tenu de la position de notre Société à la tête d'un Groupe, nous vous présentons, conformément à l'article 233-16 du Code de Commerce, les comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation comprend les Sociétés suivantes :

- Société « RIVERY EXPLOITATION »,
- Société « SORIDIS »,
- Société «BAPAUME DISTRIBUTION»,
- « SCI LA BORNE »
- « SCI MARTINE »
- « SCI BAPAUME ».

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires net de € 73 511 698.

Ses autres produits d'exploitation s'élèvent à € 597 528 et ses produits financiers à € 2 843.

Ses charges d'exploitation s'élèvent à € 73 067 254 et ses charges financières à € 209 999.

Il en résulte un résultat courant avant impôt de € 834 816 lequel après incidence de produits exceptionnels pour € 241 972, de charges exceptionnelles pour € 159 895, de l'impôt sur les bénéfices pour € 27 267, laisse apparaître un résultat d'ensemble consolidé de € 944 160.

Le résultat du Groupe s'élève à € 946 759 et le résultat hors Groupe à (€ 2 599)

Nous vous précisons que la consolidation vise à présenter la situation financière et les résultats d'un groupe de Sociétés, comme si celles-ci ne formaient qu'une seule entité.

Elle offre aux associés la possibilité d'évaluer la rentabilité de leur investissement et de mesurer l'opportunité et l'efficacité de la stratégie de développement.

IX – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a conduit aucune action en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice social écoulé.

X - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les incertitudes auxquelles la Société est confrontée, sont liées à la crise économique actuelle qui est susceptible d'affecter la situation de nos clients et leur pouvoir d'achat.

XI - INTEGRATION FISCALE

Nous vous rappelons que notre Société a opté pour le régime d'intégration fiscale relevant des dispositions de l'article 223-A du Code Général des Impôts, depuis le 1^{er} Avril 2016. A ce titre, la société « RIVERY EXPLOITATION », tête du groupe, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe qu'elle forme avec les sociétés « SORIDIS », « BAPAUME DISTRIBUTION » et dernièrement « AU JEAN BART ».

XII - CONVENTION DE TRESORERIE

Nous vous rappelons l'existence d'une convention de trésorerie entre les Sociétés « RIVERY EXPLOITATION », « SORIDIS », « SCI MARTINE », « SCI DE LA BORNE », « BAPAUME DISTRIBUTION » et « SARL AU JEAN BART », et moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois + 1 %.

XIII - EVOLUTION DE L'ENTREPRISE

Depuis le 1^{er} Avril 2018, le chiffre d'affaires du Drive de Boves confirme sa progression, tandis que celui de l'hypermarché reste stable.

Nous avons rénové la station-service en Avril 2018, et mis en place le service de location de véhicules en Juin.

Enfin, nous ouvrons prochainement notre magasin BIO à BOVES, d'une superficie de 500 m2, pour répondre à la demande actuelle de la clientèle, de produits de qualité et issus de l'agriculture biologique, et ce, à des prix raisonnables.

Nous vous remercions de votre attention et nous espérons que ces précisions vous permettront d'adopter les résolutions que nous allons vous soumettre.

LE COMITE DIRECTEUR

CERTIFIE CONFORME

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Sas RIVERY EXPLOITATIO

Du 01/04/2017 au 31/03/201

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 04/17 au 03/18	Exercice 04/16 au 03/17	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	57 474 317	55 303 931	55 271 782	51 824 572	50 656 731
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 392 148	1 465 619	1 686 686	1 336 556	1 703 827
Impôts sur les bénéfices	-8 648	86 459	194 981	120 789	287 904
Participation des salariés due au titre de l'exercice	81 911	115 902	146 083	83 493	148 983
Résultat net (C)	1 146 704	1 254 884	1 227 814	1 140 573	1 076 120
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	172 181	8 374	117 808	-8 299	190 820
Résultat distribué (D)	203 500	203 500	151 700	151 700	201 650
III - Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)	376,26	396,11	455,86	361,23	460,49
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations provisions	356,46	341,42	363,68	306,02	342,42
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	309,92	339,16	331,84	308,26	290,84
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)		55,00	41,00	41,00	54,50
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	177	138	137	126	120
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 129 743	3 725 746	3 598 507	3 238 197	3 114 913
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	1 336 145	1 199 857	1 098 448	1 058 313	944 717

</										

"RIVERY EXPLOITATION"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 37 000

Siège social : Avenue de la Défense Passive

80136 RIVERY

482 265 451 RCS AMIENS



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long, sweeping stroke.

Désignation de l'entreprise : Sas RIVERY EXPLOITATIONAdresse de l'entreprise Avenue de la Defense Passive 80136 RIVERYDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 8 2 2 6 5 4 5 1 0 0 0 1 3Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/03/2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB				
	Frais de développement*	CX				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	102 235	91 654	10 581	
	Fonds commercial (1)	AH				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	5 442		5 442	
	Terrains	AN				
	Constructions	AP	149 797	149 797		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	461 834	341 143	120 691	
	Autres immobilisations corporelles	AT	756 748	562 770	193 978	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours	AV	2 450		2 450	
	Avances et acomptes	AX				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
	Autres participations	CU	11 744 916		11 744 916	
	Créances rattachées à des participations	BB	16 650		16 650	
	Autres titres immobilisés	BD	747 409		747 409	
	Prêts	BF	430 370		430 370	
	Autres immobilisations financières*	BH	1 357		1 357	
	TOTAL (II)	BJ	14 419 209	1 145 365	13 273 844	
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	18 420		18 420
En cours de production de biens		BN				
En cours de production de services		BP				
Produits intermédiaires et finis		BR				
Marchandises		BT	3 752 194	20 060	3 732 134	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV				
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1 639 289	23 105	1 616 185	
Autres créances (3)		BZ	1 735 789	24 876	1 710 913	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB				
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
	Disponibilités	CF	247 389		247 389	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	183 153		183 153	
	TOTAL (III)	CJ	7 576 235	68 041	7 508 195	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	21 995 444	1 213 405	20 782 039	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise		Sas RIVERY EXPLOITATION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000)			DA	37 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	8 412 672	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 146 704	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	9 600 076	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	63 742	
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR	63 742		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 364 840	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	726 194	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	11 637	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 284 555	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 585 483	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	19 206	
Compte régul.	Autres dettes			EA	125 232	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 074	
TOTAL (IV)			EC	11 118 221		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	20 782 039		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	9 122 315	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 291 490	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas RIVERY EXPLOITATION

Néant ☐ *

Exercice N

France

Exportations et livraisons
intracommunautaires

Total

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

FA

54 957 705

FB

FC

54 957 705

Production vendue {

biens *

FD

1 400 715

FE

FF

1 400 715

services *

FG

1 115 898

FH

FI

1 115 898

Chiffres d'affaires nets *

FJ

57 474 317

FK

FL

57 474 317

Production stockée *

FM

Production immobilisée *

FN

Subventions d'exploitation

FO

77 867

Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)

FP

113 501

Autres Produits (1) (11)

FQ

356 101

Total des produits d'exploitation (2) (I)

FR

58 021 786

Achats de marchandises (y compris droits de douane) *

FS

46 586 598

Variation de stock (marchandises) *

FT

73 325

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *

FU

119 445

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

FV

-4 189

Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *

FW

3 890 933

Impôts, taxes et versements assimilés *

FX

672 520

Salaires et traitements *

FY

4 129 743

Charges sociales (10)

FZ

1 336 145

DOTATIONS
D'EXPLOITATION
Sur immobilisations

- dotations aux amortissements *

GA

93 430

- dotations aux provisions

GB

Sur actif circulant : dotations aux provisions*

GC

43 165

Pour risques et charges : dotations aux provisions

GD

88 618

Autres charges (12)

GE

73 348

Total des charges d'exploitation (4) (II)

GF

57 103 082

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

GG

918 704

Bénéfice attribué ou perte transférée *

(III)

Perte supportée ou bénéfice transféré *

(IV)

Produits financiers de participations (5)

GI

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)

GJ

254 950

Autres intérêts et produits assimilés (5)

GK

500

Reprises sur provisions et transferts de charges

GL

5 732

Différences positives de change

GM

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

GN

Total des produits financiers (V)

GO

GP

261 183

Dotations financières aux amortissements et provisions *

GQ

Intérêts et charges assimilées (6)

GR

35 460

Différences négatives de change

GS

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

GT

Total des charges financières (VI)

GU

35 460

2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)

GV

225 723

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)

GW

1 144 427

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise Sas RIVERY EXPLOITATIONNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	92 393
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	125 337
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	217 730
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	24 302
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	117 888
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	142 190
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	75 540
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	81 911
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-8 648
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	58 500 699
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	57 353 995
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 146 704
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	33 261
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	34 292
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	50 172
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	60 470
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A3		
(13)	A4	2 018	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres produits s/opération de gestion			84 757
Ecart positif s/sinistres			6 071
Pr s/ex ant - impôts et taxes			1 565
Produit de cession immob financière			125 337
Penalités, amendes		14 479	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
Chg s/ex ant - achats		461	
Chg s/ex ant - sous trantance		8 025	
Chg s/ex ant - crédit bail		1 150	
Chg s/ex ant - location		570	
Chg s/ex ant - entretien répar		2 823	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas RIVERY EXPLOITATION

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018 dont le total est de 20 782 038,75 Euros, dégage un bénéfice de 1 146 704,11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

Informations complémentaires:

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est «société mère».

La troisième conception, dite de la «méthode de réallocation des économies», définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas RIVERY EXPLOITATION

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	03 à 10 ans
- Logiciels informatiques	01 à 03 ans
- Agencement, amég des terrains	10 ans
- Agencement, amég, install.	03 à 10 ans
- Matériel de bureau et info	03 à 07 ans
- Mobilier	05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les cgv et les cpv).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Désignation de l'entreprise **Sas RIVERY EXPLOITATION**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	1	D8	2	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	96 602	KE	D9	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO
	Installations générales, agencements et aménagement des constructions *		[Dont Composants M2]	KP	149 797	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS	454 843	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagement divers *		KV	619 867	KW		KX
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	97 288	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	2 450
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	1 321 796	LO		LP	49 033
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	11 761 566	8V		8W
		Autres titres immobilisés		IP	733 207	IR		IS
Prêts et autres immobilisations financières		IT	547 855	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	13 042 628	LR		LS	132 091	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	14 461 026	ØH		ØJ	203 783	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	11 584	LV		LW	107 677	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	149 797	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	461 834	ML	
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagement divers	IU		MM		MN	654 239	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	102 509	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	2 450	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	1 370 829	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	11 761 566	ØZ
		Autres titres immobilisés		II		2B	117 888	2C	747 409	2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	116 128	2F	431 727	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	234 016	NK	12 940 702	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	11 584	ØK	234 016	ØL	14 419 208	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Exercice N clos le 31/03/2018

Désignation de l'entreprise : Sas RIVERY EXPLOITATIONNéant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise Sas RIVERY EXPLOITATIONNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	83 689	PF	7 965	PG		PH	91 654
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	149 476	PW	321	PX		PY	149 797
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	303 628	QA	37 515	QB		QC	341 143
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	452 295	QE	37 762	QF		QG	490 057
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	62 847	QM	9 867	QN		QO	72 713
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	968 246	QV	85 465	QW		QX	1 053 711
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	ØN	1 051 935	ØP	93 430	ØQ		ØR	1 145 365

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres Immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise **Sas RIVERY EXPLOITATION**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	63 742	5X		5Y	63 742	
	TOTAL II	5Z	TV	63 742	TW		TX	63 742	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D
- corporelles			6E	6F		6G		6H	
- Titres mis en équivalence			Ø2	Ø3		Ø4		Ø5	
- titres de participation			9U	9V		9W		9X	
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6	Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N	20 567	6P	20 060	6R	20 567	6S	20 060
Sur comptes clients		6T	2 465	6U	23 105	6V	2 465	6W	23 105
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	30 000	6Y	24 876	6Z	30 000	7A	24 876
TOTAL III		7B	53 032	TY	68 041	TZ	53 032	UA	68 041
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	53 032	UB	131 783	UC	53 032	UD	131 783
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	131 783	UF	53 032			
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : Sas RIVERY EXPLOITATION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		16 650	UM		UN	16 650	
	Prêts (1) (2)	UP		430 370	UR		US	430 370	
	Autres immobilisations financières	UT		1 357	UV		UW	1 357	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		13 059		13 059			
	Autres créances clients	UX		1 626 230		1 626 230			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1							
	Personnel et comptes rattachés	UY		1 696		1 696			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		478 599		478 599		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		174 299		174 299		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		50 438		50 438		
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC		941 798		941 798			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		88 959		88 959			
	Charges constatées d'avance	VS		183 153		183 153			
	TOTAUX			VT	4 006 609	VU	3 558 232	VV	448 377
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		115 789					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
RENVIS	(1)	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus d'1 an à l'origine	VH	4 364 840	2 380 571	1 984 269				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	8 562	8 562						
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	4 284 555	4 284 555						
		Personnel et comptes rattachés	8C	585 091	585 091						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	386 061	386 061						
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	119 247	119 247					
			Obligations cautionnées	VX							
			Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	495 084	495 084					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	19 206	19 206						
		Groupe et associés (2)	VI	719 007	719 007						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	123 856	123 856						
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2								
		Produits constatés d'avance	8L	1 074	1 074						
TOTAUX			VY	11 106 584	VZ	9 122 315	1 984 269				
	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	221 370	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	611 483			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 027 785	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

DELOITTE ET ASSOCIES
19 rue Edouard Vaillant – BP 4313
37043 TOURS Cédex 1
Représenté par :
Bernard GROUSSIN

VDB ET ASSOCIES
15 avenue Paul Claudel
80480 DURY
Représenté par :
Rachid AISSAOUI

EXEMPLAIRE GREFFE

RIVERY EXPLOITATION

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €
Siège social : Avenue de la Défense Passive
80136 RIVERY

RCS AMIENS B 482 265 451
SIRET : 482 265 451 00013
APE : 4711F



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2018

AUX ASSOCIES DE LA SOCIETE RIVERY EXPLOITATION,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales des et 25/09/2013 et 15/09/2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société RIVERY EXPLOITATION, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

VI/ RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

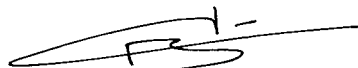
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fait à Tours,
Le 25 septembre 2018

DELOITTE ET ASSOCIES
Représenté par :
Bernard GROUSSIN



Fait à DURY,
Le 25 septembre 2018

VDB ET ASSOCIES
Représenté par :
Rachid AÏSSAOUI



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

↓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

↓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

↓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

↓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

↓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.